|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 *Points principaux* 2](#_Toc163567682)

[2 *Investigations* 2](#_Toc163567683)

[3 *Opérations* 2](#_Toc163567684)

[*4* *Département juridique* 3](#_Toc163567685)

[5 *Communication* 4](#_Toc163567686)

[*6* *Relations extérieures* 4](#_Toc163567687)

[*7* *Conclusion* 5](#_Toc163567688)

**Rapport Mensuel Mars 2024**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

* **Le 6 mars 2024**, 3 présumés trafiquants ont été arrêtés en possession d’ivoire à Lambaréné par une équipe mixte composée des agents de l’administration des Eaux et Forêts et de l’Antenne de Police Judiciaire du Moyen-Ogooué, appuyée par l’ONG Conservation Justice.
* **Le 22 mars 2024,** trois trafiquant ont été condamnés, dont deux à de la prison ferme.

# Investigations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 3 |
| Investigations ayant mené à une opération | 1 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 14 |

Les investigations ont été réalisées dans 3 provinces du pays à savoir : Haut Ogooué, Woleu-Ntem et l’Ogooué-Ivindo.

Au total, 3 missions d’investigations ont été organisées.

# Opérations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 01 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 03 |

Le mercredi 06 mars 2024, une opération a eu lieu, menée par une équipe mixte composée des agents de l’administration des Eaux et Forêts et ceux de l’Antenne de Police Judiciaire du Moyen-Ogooué, appuyée par l’ONG Conservation Justice.

L’équipe a appréhendé, dans une structure hôtelière de la ville de Lambaréné, les nommés MOUSSOUNDA MOUSSOUNDA Obanel Saniah et IDOUNDOU NZATSI Parfait, tous deux de nationalité gabonaise, pour les faits de détention illégale et tentative de vente illégale de deux pointes d’ivoire et d’une peau de panthère. Les ivoires, sectionnées en six morceaux, pèsent 12,4 kg. Le tout était dissimulé dans un sac de sport.

Une troisième personne nommée Monsieur MONDJO Jean Jacques a été arrêtée plus tard non loin du lieu prévu pour la transaction des trophées d'espèces intégralement protégées. Ce dernier a été libéré, car les autres mis en cause ont dédouané celui-ci et sur décision du Procureur pour faute de preuve établissant sa culpabilité.

# Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 04 |
| Nombre de condamnations | 3 |
| Affaires enregistrées | 01 |
| Nombre de prévenus | 08 |

Ce mois de mars, trois (03) affaires ont été suivies devant les juridictions pénales et une (01) devant le parquet spécial de Libreville. Il s’agit de :

 **Devant le Tribunal spécialisé.**

1. **Aff. MP & MINEF contre MANFOUMBI**

MANFOUMBI Jean Aimé avait été arrêté le 06 janvier 2024 à Lambaréné en possession de deux pointes d’ivoire contenues dans un sac de riz usagé dissimulé sous son lit.

L’audience des débats s’est tenue le 22 mars. Le délibéré est attendu le 05 avril 2024.

1. **Aff. MP & MINEF Contre MOGOUBA MOKABA Médard, MBONGO Hanis et BOULINGUI Andy Steven**

Le 09 février 2024, les nommés MOGOUBA MOKABA Médard, MBONGO Hanis et BOULINGUI Andy Steven avaient été interpelés par les éléments de la police judiciaire de Mouila en flagrant délit de tentative de vente de six pointes d’ivoire.

Le 08 mars 2024, ils sont passés à la barre pour répondre des faits de détention et tentative de vente d’ivoire.

L’audience de délibéré s’est tenue le 22 mars 2024. MOGOUBA MOKAGA Médard a été retenu coupable du délit de détention illégale d’ivoire et condamné à 6 mois de prison avec sursis et à une amende de 11.000.000f CFA avec sursis. BOULINGUI Andy Steven et MBONGO Hanis ont été reconnus coupables des délits de détention illégale d’ivoire et de tentative de vente d’ivoire. Ils ont été condamnés à 2 ans de prison assortis d’un sursis d’un an et à une amende de 11.000.000f CFA avec sursis.

**Devant la Cour d'Appel spécialisée**

1. **Aff. MP & MINEF Contre MOTOMBI MASSANDE Hortense**

Dame MOTOMBI MASSANDE Hortense de nationalité gabonaise, avait été interpellée le 11 novembre 2022 à Fougamou avec 4 pointes d’ivoire entières qu’elle tentait de vendre.

Après avoir été présentée devant le parquet spécial puis placée sous mandat de dépôt, elle avait été reconnue coupable des délits de détention et tentative de commercialisation de pointes d’ivoire et condamnée à 36 mois d’emprisonnement dont 18 assortis de sursis, le 2 décembre 2022. Elle avait relevé appel de ce jugement.

Le vendredi 22 mars 2024, La chambre correctionnelle spécialisée de la Cour d’appel Judiciaire de Libreville a confirmé dans tous ses points, le jugement rendu par le Tribunal Spécial de Libreville qui a condamné Dame MOTOMBI MASSANDE Hortense à 36 mois d’emprisonnement dont 18 assortis de sursis et à une amende de 4.200.000 FCFA.

**Affaire enregistrée devant le Parquet spécial de Libreville**

1. Aff. MP & MINEF contre MOUSSOUNDA MOUSSOUNDA Obanel Saniah et IDOUNDOU NZATSI Parfait

Les nommés MOUSSOUNDA MOUSSOUNDA Obanel Saniah et IDOUNDOU NZATSI Parfait, tous deux de nationalité gabonaise, ont été arrêtés ce 06 mars 2024 à Lambaréné pour les faits de détention illégale et tentative de vente illégale de deux pointes d’ivoire et d’une peau de panthère. Une troisième personne du nom de MONDJO Jean Jacques a été arrêtée plus tard non loin du lieu prévu pour la transaction.

Le 11 mars 2024, MOUSSOUNDA MOUSSOUNDA Obanel Saniah, IDOUNDOU NZATSI Parfait et MONDJO Jean Jacques seront présentés au Procureur de la République. Les deux premières personnes citées ont été inculpées pour trafic d’ivoire. MONDJO Jean Jacques a en revanche été libéré.

La date d’audience n’a pas été communiquée par le parquet après défèrement.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 1 |
| Nombre de détenus rencontrés | 02 |

Le 17 mars, une visite de prison a été effectuée. Deux détenus ont été visités.

# Communication

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 24 |
| Télévision | 03 |
| Internet | 14 |
| Presse écrite | 05 |
| Radio | 02 |

Ce mois de janvier, la communication a enregistré un total de 24 pièces médiatiques.

Trois reportages télévisés, deux éléments radio et cinq publications dans la presse écrite ont été diffusés ce mois-ci, couvrant l'arrestation des deux présumés trafiquants d'ivoire interpellés à Lambaréné le 6 mars dernier.

En complément de ces publications, 14 articles de presse en ligne ont été produits et diffusés sur diverses plateformes de communication, traitant de la même affaire.

# Relations extérieures

**Indicateur :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 11 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 9 |
| Collaboration sur affaires | 2 |

Province du Moyen-Ogooué

A l’occasion de la mission ivoire et peau de panthère du mois de mars dans la province du Moyen-Ogooué précisément à Lambaréné, les missionnaires ont rencontré le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et le Chef d’antenne Police Judiciaire.

Province de l’Estuaire

Le Chef du département juridique et le Coordonnateur Adjoint des Activités ont rencontré le Directeur de Lutte contre le Braconnage (DLCB), le Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP), le Directeur de la gestion de la faune et de la chasse (DGFC), les agents Eaux et Forêts Niguel et Stéphane. Ces rencontres étaient axées sur la conception de la nouvelle affiche sur les espèces intégralement protégées suite au nouveau décret dans le classement des espèces.

Le Directeur Exécutif de Conservation Justice a rencontré le Ministre des Eaux et Forêts et son Directeur de Cabinet, le DGFAP, le DLCB et bien d’autres personnalités dans le cadre de la signature de protocole d’accord pour la création de brigade faune mixte.

# Conclusion

Le mois de mars a été marqué par une opération menant à l’arrestation de 3 présumés trafiquants et la saisie de 2 pointes d’ivoire (32 kg). Deux des prévenus sont en détention provisoire. Le troisième n’a pas été poursuivi par le parquet et a été libéré par manque de preuve.

Quatre affaires ont été jugées, dont une en appel, amenant à la condamnation de trois trafiquants et la confirmation de la condamnation en appel.